

Interpellation déposée par Monsieur le Conseiller David Boulaz et consorts :

« LEB : l'exploitation déraile... »

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Lors du Conseil communal du 1^{er} juillet dernier, Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) s'interrogeait sur les conséquences que pourraient avoir les difficultés d'exploitation rencontrées par le LEB sur l'entrée en vigueur de son nouvel horaire, alors agendée pour le 12 août. Tout en reconnaissant les difficultés susmentionnées, Monsieur le Municipal Michel Pellegrinelli, également membre du Conseil d'administration du LEB pour la Commune de Prilly, nous assurait que ces difficultés n'auraient aucune influence sur la mise en service du nouvel horaire.

L'avenir a malheureusement donné raison aux doutes exprimés par Monsieur le Conseiller Gaillard. En effet, quelques jours à peine avant le jour J, les TL, qui ont la charge d'exploiter le LEB depuis 2013, annonçait un report de l'entrée en vigueur du nouvel horaire à une date indéterminée (alors que son entrée en vigueur était initialement prévue pour le changement d'horaire 2019). Dans la foulée, l'exploitation du LEB s'est retrouvée fortement dégradée en raison des mesures d'urgence qui ont dû être mises en place (bus de remplacement aux heures creuses et parfois en journée, absence de coordination avec le réseau CarPostal et les écoles, etc.).

Si les conséquences de cette exploitation dégradée sont restées supportables durant les vacances scolaires, il n'en va pas de même depuis la rentrée. Les retards et annulations chroniques perdurent encore et toujours à ce jour, rendant le quotidien des pendulaires insupportable.

Face à cette situation, d'autres mesures ont été annoncées, dont la mise en œuvre d'un audit. Le groupe des Vert.e.s est toutefois d'avis que la patience des pendulaires a atteint ses limites, c'est pourquoi il requiert, sans attendre les conclusions de l'audit, de la Municipalité qu'elle se fasse le relais, respectivement qu'elle réponde (lorsqu'elle est directement impliquée) des/aux questions suivantes :

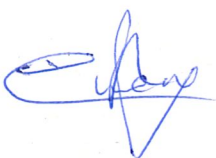
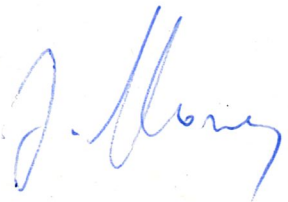
- I. La Municipalité est-elle intervenue auprès du LEB ensuite de l'annonce du report de l'entrée en vigueur du nouvel horaire ? Cas échéant, quelle a été la teneur de son message ?
- II. Gouvernance :
 - a. Sur la base de quels éléments concrets la direction du LEB a-t-elle pris la décision de reporter l'entrée en vigueur du nouvel horaire ?
 - b. A partir-de quand avait-elle connaissance de ces éléments ?
 - c. Cette décision a-t-elle été prise de concert avec le Conseil d'administration ? Sinon, quand le Conseil d'administration a-t-il appris la décision ?
 - d. Comment est régi le risque de potentiels conflits d'intérêts du représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du LEB lorsque les intérêts du LEB et de la commune de Prilly sont divergents ?
 - e. La gouvernance alambiquée TL/LEB (deux conseils d'administrations distincts et une seule direction) a-t-elle eu une influence sur le report de l'entrée en vigueur du nouvel horaire ?
 - f. Quelle entreprise a-t-elle mandatée pour la réalisation de l'audit ? Quand est-ce que son rapport sera-t-elle disponible ? Sera-t-il rendu public dans son intégralité ?

III. Exploitation :

- a. Le nouvel horaire a réduit le temps de correspondance entre la gare de Lausanne-CFF et la gare de Lausanne-Flon (une dizaine de minutes contre 15 à 20 auparavant). Cette modification a pour conséquence que chaque retard, même de quelques minutes, engendre des ruptures de correspondance. Il en va de même, même sans retard, aux heures creuses/les jours fériés, lorsque le m2 circule avec une cadence réduite.
 - i. Quelles mesures concrètes peuvent-elles être mise en place rapidement pour pallier à cette problématique ?
 - ii. Pour quelles raisons exactes il est impossible (selon les dires de l'exploitant) de revenir à l'horaire en vigueur durant la période horaire 2018 ?
 - iii. L'horaire (théorique) du m2 a-t-il été adapté au nouvel horaire du LEB ?
- b. Les différentes mesures de communication mises en place ne semblent pas atteindre leur objectif (cf. les nombreuses doléances des voyageurs, en particulier sur les réseaux sociaux). Y-a-t-il un suivi de leur efficience ? Quelles mesures concrètes supplémentaires vont-elles être mises en œuvre rapidement pour pallier à ces carences ?

En vous remerciant de l'attention portée à la présente interpellation, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'expression de nos respectueuses salutations.


David Boulaz et consorts

J. Wang Desperds